

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 09/06/2020
N° 1049

Déclaration de revenus : rappel des dernières dates limites

**Dernière ligne droite pour déclarer vos revenus !
Les déclarants en ligne des départements 55 à 976 ont jusqu'au 11 juin
et les déclarants au format papier jusqu'au 12 juin*.**

Pour tenir compte de la crise sanitaire, les dates limites pour déclarer vos revenus 2019 ont été décalées afin de vous laisser plus de temps mais les dernières échéances approchent * :



jeudi
4 JUIN
au plus tard (23h59)
départements
n° 01 à 19
et les non-résidents

lundi
8 JUIN
au plus tard (23h59)
départements
n° 20 à 54
Nouveau

jeudi
11 JUIN
au plus tard (23h59)
départements
n° 55 à 976

La déclaration papier doit, quant à elle, être déposée au plus tard le **vendredi 12 juin 2020 à minuit**, y compris pour les résidents français à l'étranger.

Rappel : les usagers disposant de revenus professionnels et faisant notamment appel à un intermédiaire pour réaliser leurs déclarations fiscales disposent d'un délai supplémentaire s'ils déclarent par voie dématérialisée.

*** Nouveau cette année :**
Les usagers qui ont reçu une déclaration automatique (et qui n'ont rien à changer) n'ont rien à faire
[Plus d'info sur ce lien](#)

Important : si vous rencontrez des difficultés ou si vous n'êtes pas en capacité de déclarer en ligne cette année, vous pouvez téléphoner à votre service des impôts des particuliers ou appeler le 0 809 401 401 (prix d'un appel local) pour être accompagné.